

Procès verbal du Conseil d'Administration ASCO du 28 mars 2024

Participants : Joëlle G.C., Maithé S., Patricia V., Lucienne B., Marc V.

Membres associés : Nicole G., Daniel E.,

Excusés : Karine G., Bruno C. (Mairie SMJ), Lacra P. (MA) Quentin M.

Absents :

Invités : Muy-Hour, Pierre Hadrien L.

Diffusion : Salarié(e)s, partenaires, membres du CA et mise en ligne sur site ASCO

Avertissements :

- Vu le nombre de points à traiter et fonction du temps imparti, le traitement, décision pourra se faire lors d'une réunion / bureau / direction.
- En l'absence de documents, de données incomplètes ou de remise tardive, le CA se réserve le droit de reporter le traitement d'un sujet

1) Présentation du Budget Prévisionnel 2024

a) Présentation par Pierre Hadrien (Directeur) et Questions / Réponses en séance

a) Commentaires

=> Evolution des adhésions par rapport à 2023 : + 4% d'augmentation de produits des adhésions entre la saison 2022/2023 et saison 2023/2024.

=> Activités en augmentation + 17% d'évolution entre la saison 2022/2023 et 2023/2024 suite à un meilleur remplissage des ateliers (guitare, Qi Gong, Yoga).

=> Montant de l'augmentation du budget suite nouvelle revalorisation des salaires + 31 % de la masse salariale globale

Attention car ce % d'augmentation prend en compte la fin de la Mise à disposition de Régine par la mairie compensée en subvention à euros constant 32 000€ / année 2024 (10 mois) qui permet de couvrir le poste de comptable et d'accueil.

Sur l'ensemble du personnel permanent présent en 2023 (Laurent, Christine, Esther, Cyril et Pierre), augmentation de **10%** de la masse salariale entre 2023 et 2024 soit de 219 228€ à 240 961€

=> Pilotage Logistique en déficit - **8 988 €**

=> Pour un budget à l'équilibre pris sur fond propre de - **4 409 €** à risques et à conforter.

Nota : montant limité par le bénéfice des activités.

Nous avons pris en compte les informations connues des subventions octroyées par la mairie envoyées ce jour.

Dans ce prévisionnel 2024, l'embauche d'un animateur PS jeunes supplémentaire a été écartée.

Décision et vote du CA :

- Approbation par le CA du budget prévisionnel 2024
- Réflexion sur le partage des bénéfices et sur le budget jeunesse (tarification), de ce fait la prise sur fonds propres peut être modifiée.
- Suivi gestion budgétaire régulière à planifier.

2) Informations sur la date de l'AG et le rétroplanning

- a) AG Asco : jeudi 27 juin 2024 17h
- b) Convoc AG : 13 juin 2024
- c) CA validation comptes : 10 juin 2024
- d) Rencontre atelier FD / comptes : 10 juin 2024 (horaire à définir)
- e) Commissaire aux comptes : 6 juin 2024
- f) Intervention atelier FD / comptes : semaine 20, du 13 au 17 mai
- g) COPIL ASCO : 18 avril à 10h30
- h) Intervention immo & amortissement : fait le 22/01/2024

3) Sujets en cours et à venir

- a) Présentation projet famille / Christine
- b) Rencontre Eric POUILLIAT député : le 8 avril
- c) Rencards de ConfluenceS : demande un peu tardive, compliqué pour s'organiser
- d) Préparation AG

Fin du CA (14h-16h) : Compte rendu fait et rédigé avec le directeur, approuvé en séance par toutes et tous les participant.e.s et pour mise en œuvre.

Revue des éléments avant diffusion le 03 avril 2024 (Direction et bureau)

Nota

Les membres de droit CAF souhaitent être informés aux CA mais seront attentifs aux comptes rendus.

Nous pouvons les inviter pour un CA si des thèmes les concernent directement et si nous le pensons nécessaire.

Conseil d'Administration ASCO du 02 Février 2024

Participants : Joëlle G.C., Maithé S., Patricia V., Karine G. (Mairie SMJ), Anne R. (FedeCsx33), Lucienne B., Quentin M., Marc V.



Membres associés : Nicole G., Lacroix P., Daniel E., Sylvie S.

Excusés : Bruno C. (Mairie SMJ), Josette L. (SPop)

Absents :

Invités : Pierre Hadrien L. , Laurent C.(sur appel)

Diffusion : Salarié(e)s, partenaires, membres du CA et mise en ligne sur site ASCO

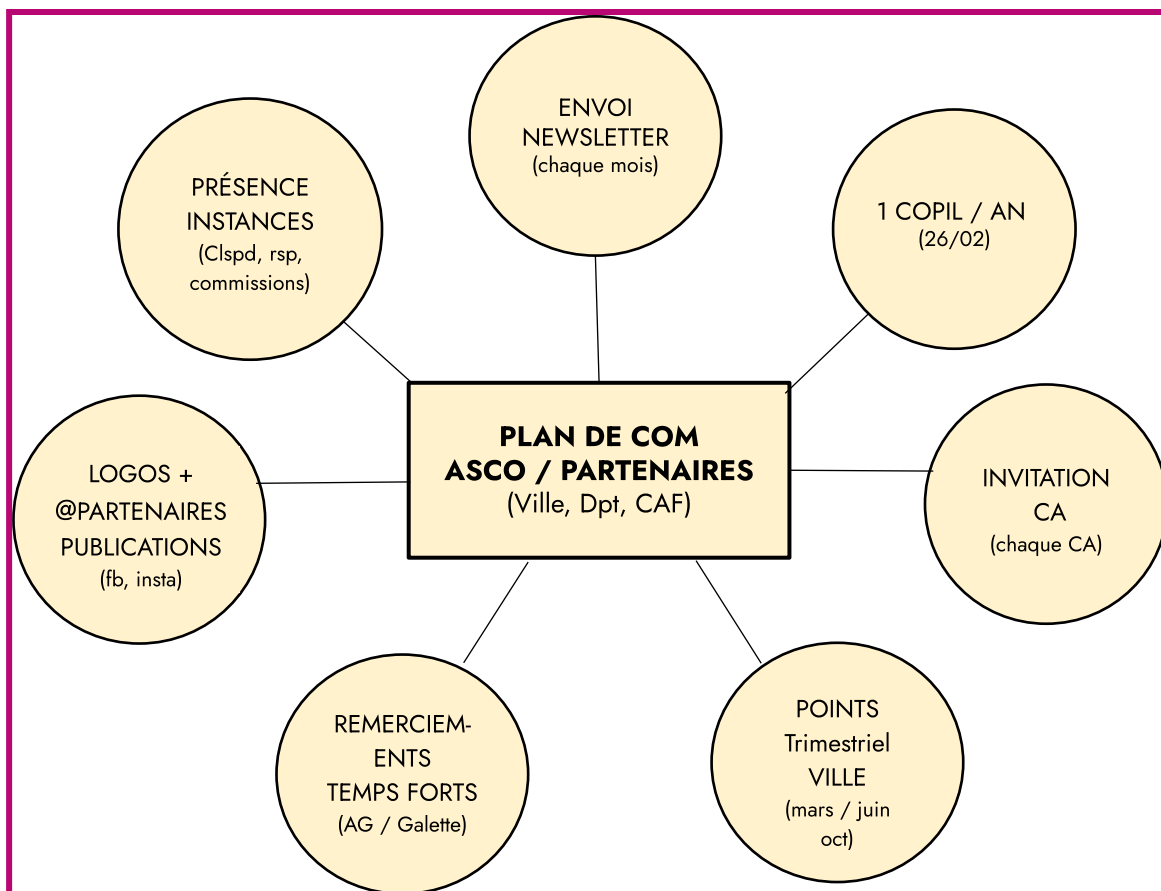
Avertissements :

- Vu le nombre de points à traiter et fonction du temps imparti, le traitement, décision pourra se faire lors d'une réunion / bureau / direction.
- En l'absence de documents, de données incomplètes ou de remise tardive, le CA se réserve le droit de reporter le traitement d'un sujet

Introduction : Tour de table des participants et des membres associés

1) Communication Visibilité ASCO / partenaires (Pierre)

- a) Plan de communication
- b) Moyens de communication



Décision et vote du CA :

Question : 1 ou 2 Copil* (pilotage et financier) ?

*Point entre la structure et les partenaires

Pas de décision du CA ce jour, à mettre en oeuvre (planning, suivi)

Retours par Compte Rendu

Nota : Tenir compte de la complémentarité Centre Sociaux / Ville de St Médard En Jalles

2) Finances Budget prévisionnel 2024 (Pierre)

=> Outil de suivi du budget

Présentation des documents

=> Avancement et perspectives, date de présentation (CA) et de remise aux partenaires

- a) Montant de l'augmentation du budget suite nouvelle revalorisation des salaires environ 10 %
=> A valoriser avec précision
- b) Estimation montant 2023/2024 surprise sur fond propre ASCO
=> Non présenté

A reprendre ultérieurement après finalisation.

Commentaires, décision et vote du CA :

Documents de suivi effectif

=> Budget prévisionnel 2023 2024

=> Suivi de financement et versements ASCO 2024

Fait marquant, uniformisation des données, transparence

Mise en oeuvre effective, voir diffusion / communication vers CA (groupe de suivi)

Pas de décision du CA ce jour

3) Ventilation financement lave-vaisselle pour le café (Laurent et Pierre)

a) Bilan Subventions / Investissements

=> Présentation Tableau Analytique, solde 2500 Euros à conforter

b) Le mot du directeur

*“Pour le bilan du Café, la caisse enregistreuse enregistre 4700€ de recettes sur 2023 - 1000€ (forum des asso pour séjour famille) - 120€ spectacle ados (paiement Stéphanie) - 130€ (paiement de la prof danse et lumières) - 620€ (Carnaval projet jeunesse) soit 2830€ de recettes hors actions d'autofinancement auxquelles on retranche 1/3 de prix des matières premières soit **1887€** de bénéfices environ, remise sur fonds propres de l'association (ASCO).”*

c) Bilan global

=> A financer Lave Vaisselle 1240 Euros

Décision et vote du CA :

Achat repris sur fonds propres ASCO suite bénéfice (1887 Euros) du Café d'Abord avec participation de la Ville (demande à ajouter).

4) Invitation de Laurent pour Compte rendu de la formation et premiers éléments du règlement intérieur du café

a) Organiser un événement au Café d'Abord

Présentation du document

b) Règles sanitaires et hygiène

En cas de vente ou de de distribution alimentaire

c) Dates d'application

A définir

d) Reste à faire, planning, autre

A définir et statuer

Commentaires du CA :

Proposition de distinguer la vente et l'utilisation générale (fonctionnement interne)?

A partager avec le Collectif Café, l'Équipe, Collectifs, quels retours ?

Voir avec le Centre Social Ricochet du Bouscat

Pas de décision du CA ce jour

Fin du CA (14h-16h30) : Compte rendu fait, rédigé et approuvé en séance par toutes et tous les participant.e.s et pour mise en œuvre.

Nota

Les membres de droit CAF souhaitent être informés aux CA mais seront attentifs aux comptes rendus.

Nous pouvons les inviter pour un CA si des thèmes les concernent directement et si nous le pensons nécessaire.

Conseil d'Administration ASCO du 17 février 2023

Participants : Joëlle G.C., Maithé S., Patricia V., Marc V.,

Membres associés : Laurence G., Nathalie C., Didier L

Excusés : Karine G., Bruno C. (Mairie SMJ), Chantal D.,

Absents :

Invités : Laurent C., Pierre Hadrien L.

Diffusion : Salarié(e)s, partenaires, membres du CA et mise en ligne sur site ASCO

Les membres de droit CAF souhaitent être informés des CA mais seront attentifs aux comptes rendus.

Nous pouvons les inviter pour un CA si les thèmes les concernent directement et si nous le pensons nécessaire.

Avertissements :

- Vu le nombre de points à traiter et fonction du temps imparti, le traitement, décision pourra se faire lors d'une réunion / bureau / direction.
- En l'absence de documents, de données incomplètes ou de remise tardive, le CA se réserve le droit de reporter le traitement d'un sujet

1) Information de branche sur négociations 2024 et impacts

- a) Nouvelle méthode de calcul de points avec une base socle pour tout le monde
- b) En complément, salaire additionnel en fonction de critères, de l'expérience professionnelle, de l'ancienneté dans la branche et des compétences (formation)
- c) Ajout d'un nouveau critère : dimension relationnelle avec l'accueil public
=> Incidences non connues à ce jour

Décision et vote du CA :

A suivre à réception des informations

2) Télétravail ASCO

Motivation de la demande :

Deux jours par semaine maximum en fonction des besoins du service dans le cas de traitement des tâches administratives, professionnelles.

- a) Revue des documents
- b) Modalités
- c) Mise en oeuvre

Décision et vote du CA :

Accord du CA pour la pratique du télétravail à titre occasionnel sans incidence sur les activités, présence et accueil de la structure.

Télétravail au domicile du salarié ou dans tout autre lieu choisi en concertation avec son employeur comme exemple un espace de coworking.

3) Formation HACCP (vente de boissons)

Présentation de Laurent C. et revue du document

Rappel du cadre légal (vente) :

Une association peut ouvrir une buvette temporaire pour vendre des boissons des groupes 1 et 3 à condition d'avoir obtenu l'autorisation du maire de la commune dans laquelle sera situé le débit de boissons.

L'association peut obtenir 5 autorisations annuelles maximum.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24345>

But :

Licence petite restauration pour être aux normes dans le cadre des activités "Café" concernant la vente de l'alcool

Décision et vote du CA :

01. Mise en oeuvre de la formation HACCP (pris en charge par organisme)
02. Accord pour demande obtention licence petite restauration avec formation (pris en charge par organisme)
03. Evaluation des exigences, obligations => Laurent
04. Définition des événements avec vente d'alcool => Pierre / Laurent
05. Modalités de mise en oeuvre avec revue des points ci-dessus
06. Etablissement d'un règlement intérieur au Centre Social

Nota : A traiter ultérieurement évènements conviviaux (galette, Assemblée Générale, réunions associatives) ou de temps de repas type auberge espagnole

4) Processus Inscriptions ateliers / sorties / séjours

Restitution groupe de travail du 09 février 2023 constitué de salariés, membres du CA et bénévoles.

a) Q : accepte-t-on les personnes qui viennent inscrire leurs ami(e)s à une activité / sortie / séjour si elles payent pour eux ?

R : Non, uniquement adhésion famille (enfants, petits enfants), traitement des exceptions par le référent de l'activité.

b) Q : Formalise-t-on : une inscription est actée que si elle est payée ?

R : OUI, paiement en espèces, chèques, virements pour régler et valider

c) Q : Peut-on participer à une activité, stage ponctuellement si on est pas adhérent ? cf Yoga, formation numérique ?

R : La première fois OUI pour découverte et ensuite adhésion pour les sessions suivantes.

Quel que soit le thème.

d) Modalités

Liste des participant(e)s à fournir lors de la sortie, événement.

Préciser que les personnes ne sont pas forcément prioritaires si elles ont déjà fait une sortie avant.

Décision et vote du CA :

Nouvelle formulation de ces décisions dans le cadre de la diffusion

- Avec la newsletter ASCO de mars 2023
- A inclure sur le site de l'ASCO
- Lors des collectifs
- A inclure dans documents d'accueil

5) Planning prévisionnel des prochains groupes de travail

Sujet non abordé à reprendre en avancement Direction / Equipe / CA

6) Actions Courtes (GT) à venir

- a) Espace documents de référence existant à compléter
- b) Mise à disposition des comptes rendus de CA (anciens) auprès des membres du bureau et des salariés

Date du prochain CA : le mardi 07 mars à 11h00

Ordre du jour : Présentation et vote du budget prévisionnel 2023

Fin du CA 19h:

Compte rendu fait, rédigé et approuvé en séance par toutes et tous les participant.e.s et pour mise en œuvre.

Conseil d'Administration ASCO du 28 Avril 2023

Participants : Karine G. (Mairie SMJ), Joëlle G.C., Maithé S., Chantal DL., Quentin M., Marc V.

Membres associés :

Excusés : Bruno C. (Mairie SMJ), Patricia V., Nathalie C., Laurence C. , Didier L.

Absents :

Invités : Pierre Hadrien L.

Diffusion : Salarié(e)s, partenaires, membres du CA et mise en ligne sur site ASCO

Avertissements :

- Vu le nombre de points à traiter et fonction du temps imparti, le traitement, décision pourra se faire lors d'une réunion / bureau / direction.
- En l'absence de documents, de données incomplètes ou de remise tardive, le CA se réserve le droit de reporter le traitement d'un sujet

1) Compte rendu Groupe de Travail Tarification

1-1 Enjeux :

- a) Réajustement dû à inflation et équilibre budgétaire de l'ASCO
- b) Revoir les tranches de QF pour une meilleure équité
- c) Harmoniser et simplifier notre grille tarifaire d'atelier,
- d) Avoir une meilleure visibilité et transparence auprès des adhérents
- e) Préparer une tarification compatible avec un futur logiciel de gestion des adhérents

1-2 Retour des décisions validés par le groupe

- a) Validation de l'ajout de 2 tranches de Quotient familial : une tranche haute (2100-9999) et une tranche basse (0-600)
- b) Validation d'une adhésion individuelle à 10€ avec un maximum de 20€ par famille, sachant qu'une adhésion mineure nécessite obligatoirement une adhésion d'un représentant légal. Exit les adhésions familles.
- c) Validation d'un pourcentage de réduction à partir d'un prix plafond des ateliers en fonction
 - i) de la jauge d'adhérents max par atelier
 - ii) si l'atelier est dispensé par un intervenant extérieur ou un bénévole

	QF 7 +2100	QF 6 1801-2100	QF 5 1501-1800	QF 4 1201-1500	QF 3 901-1200	QF 2 601-900	QF 1 0-600
% de réduction / au plafond		10%	20%	30%	40%	50%	60%
Atelier bénévole extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Ateliers bénévoles intérieur	60	54	48	42	36	30	24
Ateliers pro (jauge 15 à 25)	220	198	176	154	132	110	88
Ateliers pro (jauge 7 à 15)	290	261	232	203	174	145	116
Ateliers pro (jauge < 7)	320	288	256	224	192	160	128

- d) Validation que les ateliers extérieurs dispensés par bénévoles restent gratuits
- e) Validation qu'après une année d'existence d'un nouvel atelier intérieur dispensé par un bénévole, l'atelier devient payant (ex : café des livres)

=> sur base des adhésions 2022/2023 : cette nouvelle tarification permet un lissage équitable.

1-3 Actions menées ultérieurement (y compris délais)

- a) Pierre est en train de tester des alternatives avec 2 logiciels de gestion des adhérents (Hello Asso et Asso connect)
- b) Avantages Hello Asso : gratuit pour l'asso, facile d'utilisation, service de proximité car sur Bordeaux, possibilité d'être aidé par le CS du Bouscat
- c) Inconvénients Hello Asso : n'accepte pas les paiement par chèque et espèces,
- d) Avantage Assoconnect : interface, lien avec la comptabilité pour suivi des paiements, facile d'utilisation, accepte paiements chèques et espèces
- e) Inconvénients : payant 828€ / an, pas de service de proximité (tutoriels en ligne)

Décision et vote du CA

Mise en œuvre GT réduit (Patricia, Régine, Maïthé ? Ph.L.) pour passage éventuel (délai fin juin).

2) Retour Actions Collège

a) Pierre et Joëlle ont été interpellés par Cyril et Esther sur les difficultés rencontrées par les élèves du collège (décrochage, harcèlement, difficultés de parler à des adultes, violence entre élèves, violence de la part des adultes), d'une certaine et l'inaction des représentants de l'éducation nationale . Une sensation d'omerta est ressentie par les animateurs sur ce qui se passe au collège.

b) Pierre et Joëlle ont reçu Cyril et Esther afin d'en discuter. Ils ont entendu leurs craintes et ont proposé un plan d'action concerté avec des mandats précis :

- pour continuer leur écoute large auprès des élèves et des personnes ressources qu'ils rencontrent
- pour vérifier auprès d'autres élèves et parents si ces situations à problème sont partagés par d'autres parents et enfants
- pour contacter des parents d'élèves, proposer une réunion et éventuellement les accompagner pour faire bouger les choses
- pour faire des retours réguliers à l'équipe et au CA

Prochaines actions, décisions ..

=> Proposition de Karine G., se mettre en relation avec le pôle jeunesse, les parents d'élèves et les adjoints de quartiers.

Devoir d'alerte du CS si détection d'un problème

Décision et vote du CA :

Sans objet

3) Restitution réunion du Maire et actions à mener

- a) Présentation des actions du Centre Social et Culturel par Pierre (lieu d'écoute, d'accueil, lien social, accompagnement, participation, partenariat)
- b) Mise en évidence des difficultés rencontrées : sociales et financières
- c) Discussion libre : projection de l'ASCO (PS jeunes), besoin de plus de coordination sociale (conseil social) sur le territoire, volonté municipale de mettre l'accent sur les familles monoparentales, les seniors isolés et les jeunes.
- d) Engagements du maire : nous aider si difficultés financières à court terme, nous accompagner sur le projet PS jeunes (Loïc et Karine comme interlocuteurs), prêt à réfléchir ensemble pour meilleure cohérence sur le territoire (après avoir vu Confluences)

Action à mener :

Se concerter sur les actions communes des Quartier Ouest (Numériques, Seniors, Jeunesse..) avec la Mairie, réunion d'initialisation à venir.

Décision et vote du CA :

Sans objet

4) Avancement des Groupes de Travail

Désignation	Avancement %	Commentaires
GT Tarification	90%	Tarification applicable A transposer sur logiciel adhérents + communiquer auprès des adhérents
GT Accueil	75%	A traiter posture, repenser le lieux .. Quid de l' accueil administratif ?
GT Bénévoles	10% Partage des expériences	T1 le 26/04/2023 (12 participant.e.s) T2 le 25/05/2023
GT Gouvernance	20%	Formation bénévoles / direction avec 2 autres CS (Martignas, Confluences)

Décision et vote du CA :

Sans objet

5) Divers

- a) Zumba 2023-2024, départ de Caroline.
 - i) Quelles demandes des adhérent.e.s ?
 - ii) Prises de contact avec différents intervenants, en cours.
- b) Yoga 2023-2024, départ de Bernadette
 - i) Pierre a rencontré une potentiellement intervenante.
 - ii) Bon contact, ok dans les mêmes conditions que Bernadette. Habitante de Saint Aubin
 - iii) En cours par Pierre
- c) Cousettes (7 adhérentes), arrêt de Christine Guignard
 - i) Solutions de remplacement en cours par Pierre

Décision et vote du CA :

Sans objet

Fin du CA (15h-16h30) : Compte rendu fait, rédigé et approuvé en séance par toutes et tous les participant.e.s et pour mise en œuvre.

Nota

Les membres de droit CAF souhaitent être informés aux CA mais seront attentifs aux comptes rendus.

Nous pouvons les inviter pour un CA si des thèmes les concernent directement et si nous le pensons nécessaire.

Conseil d'Administration ASCO du 06 Juin 2023

Participants : Joëlle G.C., Maithé S., Patricia V., Chantal DL., Quentin M., Marc V.

Membres associés :

Excusé(e)s : Karine G., Bruno C. (Mairie SMJ), Nathalie C., Didier L. ,Laurence G.,

Absents :

Invités : Régine SE., Pierre Hadrien L.

Diffusion : Salarié(e)s, partenaires, membres du CA et mise en ligne sur site ASCO

Avertissements :

- Vu le nombre de points à traiter et fonction du temps imparti, le traitement, décision pourra se faire lors d'une réunion / bureau / direction.
- En l'absence de documents, de données incomplètes ou de remise tardive, le CA se réserve le droit de reporter le traitement d'un sujet

1) Arrêté des comptes 2022 pour AG 2023 (Régine SE / Pierre L.)

Présentation effective le jeudi 01 juin 2023 à 14h30 par Mme Annick LUSSAC (Comptabilité Fédération) participant.e.s ASCO, Régine SE., Maithé S., Patricia V., Pierre Hadrien L. et Marc V.

Nota :

- Budget 2023 à présenter lors de l'AG y compris présentation décisions financières suite CA Budget 07 mars 2023
- 2023 point régulier sur le suivi des actions engagées.

Présentation du compte de résultat, du bilan et de l'annexe 2022

Résultat exercice 2022 : excédent de 1 676,43 €

Faits marquants :

Augmentation de la trésorerie, retour des adhérents, reprise des activités, mécénat de compétences, baisse des immobilisations

Commentaires :

Année de stabilisation, financement pour 4 ans et 10 mois hors événements exceptionnels, aléas.

Perspectives 2023 suite présentation :

Financement Europe à explorer pour la jeunesse

Financement postes, accueil, comptable et PS jeunes en chantier et prises de risques

Financement par "Projet" en développement

- Lors du débat la trésorière demande aux administrateurs de donner quitus à la vice présidence pour sa gestion et de l'autoriser à présenter le bilan, le compte de résultat et l'annexe lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire

Décision du CA (06/06/2023) :

Le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres, arrête le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice 2022 et donne quitus à la vice présidente pour sa gestion et l'autorise à présenter ces documents financiers lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/06/2023

2) Revue AG du jeudi 22 juin 2023

- a) Administrateurs démissionnaires
 - Chantal DULAC (lettre réceptionnée)
 - Amina BOUTFOUST (mail réceptionné)

- b) Membre sortante
 - Joëlle GARRIGUE-CARPENTIER

- c) Candidates au CA
 - Lucienne BREN
 - Joëlle GARRIGUE-CARPENTIER

- d) Membre associatif sollicité
 - Linda GERASSIMOPOULOS

- e) Membres associés sortants (en information)
 - Nathalie COBENO
 - Didier LARRIEU
 - Laurence GORCE
 - Mireille SARTEL

- f) Ordre du jour AG suivant (Document partagé de Pierre L.)
En cours d'écriture

Décision et vote du CA :

Sans objet

Fin du CA (18h00 - 19h00) : Compte rendu fait, rédigé et approuvé en séance par toutes et tous les participant.e.s et pour mise en œuvre.

Nota

Les membres de droit CAF souhaitent être informés aux CA mais seront attentifs aux comptes rendus.

Nous pouvons les inviter pour un CA si des thèmes les concernent directement et si nous le pensons nécessaire.



Conseil d'Administration du 23 juin 2023

Election du Bureau

Participants : Maïthé S., Patricia V., Quentin M., Lucienne B. Marc V.

Excusé(e)s : Karine G., Bruno C. (Mairie SMJ), Joëlle G.C..

Absents :

Invités : Pierre Hadrien L.

Diffusion : Salarié(e)s, partenaires, membres du CA et mise en ligne sur site ASCO

Avertissements :

- Vu le nombre de points à traiter et fonction du temps imparti, le traitement, décision pourra se faire lors d'une réunion / bureau / direction.
- En l'absence de documents, de données incomplètes ou de remise tardive, le CA se réserve le droit de reporter le traitement d'un sujet

Début CA : 10h15

1. Election et constitution du bureau

a. Candidats

- i. **Secrétariat** : Marc, Quentin
- ii. **Trésorerie** : Maïthé, Patricia
- iii. **Présidence** : Pas d'élection de Président(e), fonctionnement bureau à gouvernance partagée, vice présidente Joëlle.

b. Election du bureau par consentement mutuel

- i. **Président** : sans objet voir Vice Présidente
- ii. **Vice Présidente** : Joëlle
- iii. **Trésorière** : Patricia
- iv. **Vice Trésorière** : Maïthé
- v. **Secrétaire** : Marc
- vi. **Vice secrétaire** : Quentin

c. Membre associatif sollicité

- i. Secours Populaire

2. Axes de réflexions "Priorités" pour la rentrée 2023 / 2024

- a. Situation ASCO par rapport à la Fédération et Ateliers Fédéraux (fin 2023/2024)
- b. Contrat d'apprentissage, service civique ou autre (Remplacement Lisa, PS jeunes ..)
- c. Recrutement chargé d'accueil et comptable voir pérennité et financement (20 h/semaine ?)
- d. Nouvelle classification ELISFA : avant fin décembre 2023
- e. Tarification 2023/2024 à finaliser le 20 juillet 10h -12h
- f. Point par quinzaine Gouvernance Partagée / CA
- g. Refonte des Statuts pour Assemblée Générale 2024

Fin du CA à 11h00 : Compte rendu fait, rédigé et approuvé en séance par toutes et tous les participant.e.s pour mise en œuvre

Nota

Les membres de droit CAF souhaitent être informés aux CA mais seront attentifs aux comptes rendus. **Nous pouvons les inviter pour un CA si des thèmes les concernent directement et si nous le pensons nécessaire.**